

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190402-D_20190321_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Date de convocation : 13 mars 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-un mars, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, Mme Erell LISSILLOUR.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Bruno LESAIGE à André DELAROCHE, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE.

2019-03-21/03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES BUDGETS COMMUNAUX : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, SPANC ET LOTISSEMENT DES TESNIERES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31,

VU les comptes de gestions dressés par le comptable des finances publiques à la clôture de l'exercice,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Trésorier municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- N'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

